

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2021

### ORDRE DU JOUR

#### Affaires générales :

Désignation d'un secrétaire de séance,  
Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021,

#### Vie municipale et intercommunale :

Elections Départementales et régionales 2021,  
Jury d'assise 2022,

#### Urbanisme :

Avis des membres du conseil sur les modifications du PLUH,

#### Travaux :

Convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales,  
SIAREC/SBL : Convention de constitution d'un groupement de commande,

#### Vie associative :

Subventions 2021 aux associations,

#### Finances :

Vente du tracteur et du gyro-broyeur,

#### Questions diverses :

**Présents** : Jean-Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amélie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean-Claude CHANY, Brigitte AUZEAU, Marie-Josèphe CHARRIER, Marie-Claire DUCOL, Maria PEIXOTO, Pierre SAVOCA, Frédéric VITORIA, Amalia QUINTON, Denis GRUDET, Séverine DAMERON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Nathalie DOS SANTOS, Mario VALENTE.

**Présents par procuration** : Jean-Louis RAMOS (procuration à Arnaud SERRANO), Marie ESCRIBANO (procuration à Catherine SOU-AH-Y), Magali URDICIAN (procuration à Jean-Jacques CAVALIERE)

*Ouverture de la séance à 19h30*

### **THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :**

**A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :** Mario VALENTE **23 voix pour)**

**B. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2021 :**

**Amalia QUINTON** fait remarquer que le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2021 est identique à la note de synthèse et se demande s'il y a eu débat lors de ce conseil et regrette que le courrier envoyé par les conseillers de l'opposition justifiant leur absence n'apparaisse pas sur ce compte-rendu.

**Robert BODEVIN** précise que la note de synthèse était très bien faite et se suffit à elle-même.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : il est apparu inutile de retranscrire tous les échanges qui ont eu lieu lors de ce conseil, notamment sur le courrier de l'opposition. Il a été simplement lu. J'avais demandé qu'il soit modifié pour être publié. Cela n'a pas été effectué.

**Sébastien DELGADO** : Il n'était pas dit qu'il ne serait pas publié dans le compte-rendu. La modification concernait l'identification d'un élu alors qu'aucun nom n'a été mentionné.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : le courrier précisait qu'il s'agissait d'un adjoint, c'est ce terme que je souhaitais voir changé.

**Sébastien DELGADO** : un adjoint n'est pas un nom de famille.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : ce sujet fait l'objet d'une question diverse, la réponse complète sera faite à ce moment-là.

**Vote : - contre 3 voix** (Amalia QUINTON, Sébastien DELGADO, Boris COISSARD)

- **abstention 4 voix** (Séverine DAMERON, Denis GRUDET, Nathalie DOS SANTOS, Mario VALENTE)

- **pour 16 voix**

**Sébastien DELGADO** : souhaiterait que les documents (note de synthèse et autres pièces) puissent être envoyées une semaine avant le conseil municipal pour que l'on puisse préparer la réunion.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : précise que la réglementation prévoit un délai de trois jours ouvrés sans compter le jour de l'expédition et celui du conseil municipal.

## **THEME N°2 : VIE MUNICIPALE ET INERCOMMUNALE :**

### **A-Elections départementales et régionales 2021 :**

Lors du conseil municipal du 25 mars 2021 Les conseillers ont complété les tableaux de présence dans les bureaux de vote pour les dimanches 13 et 20 juin 2021. Les dates des deux tours des élections ont été déplacées au 20 et 27 juin 2021 et leur organisation précisée. Il sera nécessaire de compléter les nouveaux tableaux de présence pour ces deux dimanches.

**Laurent BIZOT**- Le Ministère a décidé que les deux élections (départementales et régionales) doivent être séparées. Il convient donc de compléter les tableaux de présence dans les bureaux de vote. Les personnes qui tiendront les bureaux de vote devront soit être vaccinées soit présentées un test PCR de moins de 48 heures pour chacun des deux tours. Pour ceux qui souhaitent vaccinés, nous tenons à leur disposition une attestation venant du Ministère et signée par Monsieur le Maire permettant un accès prioritaire à la vaccination. Il précise que la participation de tous les conseillers municipaux est obligatoire.

**Amalia QUINTON** pense que cette obligation ne concerne que les adjoints.

**Jean-Jacques CAVALIERE** fera vérifier ce point du règlement.

**Laurent BIZOT** informe que le conseil municipal du 24 juin 2021 sera annulé puisque situé entre les deux tours des élections. S'il y a nécessité un conseil municipal pourra être programmé au mois de juillet. Il propose d'associer la commission électorale à la préparation de ces élections. Il rappelle sa composition : Jean-Claude CHANY, Amélie FOUET, Magali URDICIAN, Amalia QUINTON, Boris COISSARD.

**Jean-Jacques CAVALIERE** précise qu'avec la séparation des deux élections le bureau de vote de Chignat devient trop petit. Il faut donc trouver un autre lieu plus adapté qui doit se situer à moins de 200 mètres du bureau de vote selon les services de la Préfecture.

**Amalia QUINTON** propose le hall de la gare SNCF

**Cyril GONZALEZ** estime que ce lieu n'est pas plus grand que le bureau de vote et

**Jean-Jacques CAVALIERE** informe qu'il doit prendre contact avec le restaurant « Chez Chaplou » pour la mise à disposition des locaux.

## **B-Tirage au sort du jury d'assise 2022 :**

Comme chaque année à cette même période, il est nécessaire de procéder au tirage au sort de six habitants du territoire inscrits sur les listes électorales pour être désignés jury lors des procès aux assises sur le Département. Par la suite, seulement deux d'entre eux seront tirés au sort par les représentants du tribunal, pour participer à un éventuel procès.

Ce tirage au sort est effectué par les deux plus jeunes conseillers : Amélie FOUET et Pierre SAVOCA.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

Jacques POGORELCNIK, Laetitia MAITRE, Maria SAVOCA, Johann BECKER, Amandine ADAIUS et Xavier RUGGIERI.

## **THEME n°3 : URBANISME :**

### **A-Avis des membres du conseil municipal sur les modifications du PLU-H :**

Les membres du conseil doivent délibérer et donner un avis sur les choix réalisés en matière d'urbanisme lors de la première modification du PLU-H.

#### Le contexte :

Billom Communauté vient de procéder à la modification n°1 du PLU-H. L'ensemble des communes du territoire dispose de trois mois pour rendre un avis sous forme de délibération. Les conseillers ont été destinataires d'un courriel des services de la mairie les informant de la démarche. Le document détaillé des modifications accompagnait ce message. Il a été joint à la convocation. La commune de Vertaizon est concernée sur plusieurs aspects ;

#### **Les créations de STECAL**

(Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité) dans le but d'accueillir les gens du voyage. Il existe sur la commune un projet ancien qui nécessite de trouver d'autres solutions plus adaptées. Notamment repérer un espace sur notre commune pour créer un terrain familial d'accueil. Il en existe un appartenant à la commune proche de la D4, rue Henri Noyer. Si vous donnez un avis favorable, il intégrera le PLU-H.

**Marie-Josèphe CHARRIER** : Ce terrain a été proposé quand ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : il y a plusieurs années.

**Amalia QUINTON** : Non, il n'a pas été proposé il y a plusieurs années puisque lors de la dernière réunion un terrain situé à Chignat avait été proposé.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Il y en avait deux, un vers Chignat et un autre réservé rue de la Barlette.

**Amalia QUINTON** : Le terrain réservé rue de la Barlette avait été jugé inapproprié pour l'accueil des gens du voyage. Le terrain de la rue Henri Noyer n'a pas été retenu puisque situé en zone inondable par contre un terrain équipé de réseaux a été proposé, il se situe derrière les établissements de l'ADAPEI à Chignat avec l'assentiment de l'AGSGV. Il est plus simple pour Billom Communauté ou le Département d'investir un terrain appartenant déjà à la commune plutôt que d'en acquérir un dans le cadre de l'intérêt public.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Sauf que les terrains proposés au PLU-H l'ont été par Mr PONS représentant l'AGSGV avec plans à l'appui. Mr PASQUIER n'a pas eu de contact avec le propriétaire du terrain de Chignat et a demandé d'inscrire celui de la rue Henri Noyer au PLU-H.

**Marie-Josèphe CHARRIER** : Pourquoi Billom Communauté a réservé ce terrain pour les gens du voyage ?

**Amalia QUINTON** : S'il avait été retenu par Billom Communauté, il serait déjà inscrit au PLU-H et cela ne ferait pas l'objet d'une modification.

**Marie-Josèphe CHARRIER** : Alors pourquoi les agriculteurs dont les terres se trouvent près de ce terrain sont depuis longtemps au courant de sa destination. Mr DEGOILE me l'a confirmé en 2020. Je me suis faite insultée et agressée, le soir des élections municipales, parce que j'ai voulu soulever ce problème.

**Amalia QUINTON** : Les gens du voyage voulaient ce terrain à l'époque, la commune a refusé de l'inscrire au PLUH parce qu'il est en zone inondable. Nous pouvons réitérer ce refus ce soir par notre vote.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Ce ne sont pas les gens du voyage qui déterminent les STECAL. Le risque d'inondation a été pris en compte par Mr PONS et nous a assuré que des travaux seront effectués pour réduire ce risque. Cependant, je peux affirmer que si les travaux ne sont pas effectués, je n'autoriserais pas l'installation des gens du voyage sur ce terrain.

**Vote** : - **contre 7 voix** (Amalia QUINTON, Denis GRUDET, Séverine DAMERON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO, Mario VALENTE, Nathalie DOS SANTOS)

- **abstention 6 voix** (Amélie FOUET, Pierre SAVOCA, Marie-Josèphe CHARRIER, Maria PEIXOTO, Frederic VITORIA, Brigitte AUZEAU)

- **pour 10 voix**

**Sébastien DELGADO** : Si la zone est habitée et inondée, c'est de la responsabilité du Maire ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : non je n'endosserai pas la responsabilité, je le redis si les travaux ne sont pas effectués il n'y aura pas d'installation.

**Marie-Josèphe CHARRIER** : Qui financera et fera les travaux ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : C'est l'AGSGV qui assurera les financements et les travaux. Il existe aussi d'autres financements complémentaires pour ce type de projet.

**Sébastien DELGADO** : Ces financements ne couvriront certainement pas la totalité du coût des travaux.

**Mario VALENTE** : Ce qui est étonnant, c'est qu'on nous demande un avis sans connaître tous les tenants et aboutissants notamment financiers, ce qui nous met dans une situation inconfortable. Un avis favorable et pas d'autorisation d'installation.

**Amalia QUINTON** : il y a un risque d'accumulation des eaux sur Chignat si un drainage est envisagé sur ce terrain. Ce qui peut provoquer un amas d'eau important qui ne sera pas absorber sans faire des dégâts. Il est envisagé sur Chignat d'importants et coûteux travaux d'adaptation des réseaux d'évacuation.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Le STECAL ne verra pas le jour rapidement. Je le répète si les travaux ne seront pas effectués, il n'y aura pas de STECAL sur ce lieu. Je ferai un courrier dans ce sens-là à Mr PONS.

### **Les suppressions d'emplacements réservés :**

Se situent tout le long de la rue de la Barlette. Les particuliers qui avaient acheté des terrains constructibles devaient laisser une partie en bordure de leur terrain dans la perspective d'agrandir la voie. Cette obligation avait été supprimée au PLU communal élaboré en 2013 et 2014. Puis cette obligation a été réintroduite au PLU-H intercommunal en 2019 sans que la commune ait été consultée.

**Amalia QUINTON** : La commune a été consultée et a souhaité que cette obligation soit de nouveau effective. Ces emplacements réservés, tant au niveau des terres agricoles et les habitations sont nécessaires pour canaliser et récupérer les eaux de pluie venant du Puy Chalat et descendant vers la D 996.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Désolé, je ne suis pas au courant de cette situation.

**Amélie FOUET** : Nous devons prendre des décisions sans connaître le contexte, ceux qui savent devraient nous informer.

**Amalia QUINTON** : C'est bien l'objet de mon intervention.

**Sébastien DELGADO** : Il y a de l'historique autour de cette table, il me paraît nécessaire de l'écouter avant toute décision.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Je n'ai aucun historique en mairie concernant ce cas particulier.

**Amalia QUINTON** : Pourtant cela a été écrit et argumenté qu'il fallait maintenir les emplacements réservés. Surtout quand en 2017 une inondation s'est produite, suite à de fortes précipitations, rue Jean JAURES, au moment de sa réfection. Nous avons étudié avec la SEMERAP la possibilité d'un écoulement plus efficace des eaux de pluie. Il avait, alors été envisagé de faire un avaloir route de Billom et de canaliser les deux côtés de la rue de la Barlette.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Je n'avais pas connaissances de ces arguments. Ils sont valables et recevables.

**Cyril GONZALEZ** : Les eaux récupérées dans l'avaloir, que deviennent elles ?

**Amalia QUINTON** : elles s'écoulent dans différents bassins de rétention souterrains situés à plusieurs endroits de la commune. Ils doivent être réévalués et adaptés aux quantités d'évacuation des eaux, c'est une demande de Billom Communauté.

**Catherine SOU-AH-Y** : Il y a eu une délibération pour la rue de la Barlette qui n'a jamais été transmise à Billom Communauté et c'est pour cela que le sujet est encore d'actualité.

**Vote : contre 23 voix**

**Jean-Jacques CAVALIERE demande à Amalia QUINTON de lui transmettre un argumentaire par écrit sur ce sujet.**

#### **Les erreurs matérielles :**

Il s'agit d'inscrire au PLU-H les zones de développement commercial définies dans chacune des communes de Billom Communauté. Pour la commune de Vertaizon, il existe deux zones de développement commercial : centre bourg et Vertaizon gare.

**Amalia QUINTON** : Il faut inscrire toutes les vitrines recensées à l'époque.

**Laurent BIZOT** : Non, c'est simplement rectifié un oubli puisque lors de l'élaboration du PLU-H intercommunal ces zones avaient été oubliées. Par ailleurs, il est bien inscrit dans le PLU-H que les vitrines existantes dans le centre bourg ne peuvent pas être modifiées.

**Vote : pour 23 voix**

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas donner un avis sur l'ensemble du document.

#### **THEME n°4 : TRAVAUX :**

##### **A-Convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales de la commune :**

Les membres du conseil doivent se prononcer sur le fait de passer une convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales entre la commune de Vertaizon et la SEMERAP.

**Robert BODEVIN** expose le contexte :

Afin de maintenir en bon état le réseau d'eaux pluviales, il est proposé de passer une convention d'entretien avec la SEMERAP. Jusqu'à maintenant, la SEMERAP proposait une action ponctuelle à la demande auprès des communes.

La commune dispose de 9 205 ml de réseau, de 445 avaloirs et de 141 ml d'aqua drains. La SEMERAP assurera la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des ouvrages et canalisations. Elle assurera aussi la désobstruction et la réparation des branchements d'eaux pluviales ainsi que les réparations sur le réseau. Un programme préventif d'hydrocurage du réseau et des avaloirs sera établi de façon à assurer le bon écoulement des eaux pluviales.

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et est conclue pour une durée de cinq années.

La commune de Vertaizon versera une rémunération annuelle forfaitaire hors taxes de 7 880.00 € HT. Elle sera révisée annuellement au 1<sup>er</sup> janvier. La convention définit aussi des tarifs spécifiques pour les interventions supplémentaires.

**Laurent BIZOT** précise les différents tarifs des interventions supplémentaires.

**Amalia QUINTON** : Peut-on avoir les éléments de la convention précédente pour pouvoir comparer.

**Laurent BIZOT** : je ne l'ai pas sous la main.

**Sébastien DELGADO** : Cette convention débute au 1<sup>er</sup> janvier 2021, est-elle déjà signée ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Non elle n'est pas encore signée.

**Sébastien DELGADO** : Existe-t-il un plafond pour les taux d'augmentation annuelle.

**Jean-Jacques CAVALIERE** met en attente la signature de la convention afin d'avoir les informations complémentaires.

### **B- SIAREC/SBL : Convention de constitution d'un groupement de commande :**

Les membres du conseil doivent se positionner sur le fait que la commune de Vertaizon intègre le groupement de commande SIAREC/SBL sur les travaux sur les réseaux secs et humides. Ils doivent aussi désigner deux membres de la CAO.

**Robert BODEVIN** expose le contexte :

Pour réaliser ses travaux, le SIAEP de la Basse Limagne utilise un accord cadre à marchés subséquents. Il arrive à terme fin juin 2021. Le SBL souhaite donc relancer un nouveau marché pour les prochaines années.

Le SBL s'est rapproché du SIAREC afin d'envisager de faire un accord cadre en groupement de commandes entre les deux maîtres d'ouvrage. Cet accord cadre sera utilisable unique sur le périmètre géographique où le SBL et le SIAREC se superposent. C'est le cas de la commune de Vertaizon.

Le groupement de commandes sera constitué en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réalisation des chantiers d'eau potable et d'assainissement des eaux usées en application des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique. Le groupement a pour mission de coordonner et d'optimiser la politique d'achat.

Le groupement de commande recherche à réduire l'impact des chantiers sur l'environnement, en améliorant l'organisation des travaux et en réduisant les nuisances imposées aux utilisateurs de la voirie et aux riverains. Il vise également à favoriser la réduction des coûts et enfin à valoriser les actions des maîtres d'ouvrage et des entreprises auprès du public.

Le fait d'adhérer au groupement de commandes va permettre aux communes lors de travaux d'envergures réalisés par le SBL et le SIAREC, de participer à la consultation pour la partie (eaux pluviales et enfouissement des réseaux secs). Cela permettra aux trois maîtres d'ouvrages (SBL, SIAREC, commune de Vertaizon) de retenir la même entreprise pour réaliser l'ensemble du chantier.

### **Vote : - pour 23 voix**

Si les membres du conseil souhaitent participer à ce groupement de commandes, il vous faut délibérer pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes
- Désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la CAO du groupement de commandes



L'accord cadre travaux du SBL se terminant fin juin 2021, Les présidents du SIAREC et du SBL souhaitent lancer la consultation pour ce nouvel accord cadre travaux assez rapidement. L'objectif est d'avoir un nouveau marché pour septembre 2021.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : propose comme suppléant : Arnaud SERRANO et comme titulaire : Jean-Jacques CAVALIERE sans faire appel à candidature.

**Vote : - abstention 1 voix (Amalia QUINTON)  
- pour 22 voix**

### **THEME n°5 : Vie associative :**

#### **A-Subventions 2021 aux associations de la commune :**

**Cyril GONZALEZ** présente les conclusions de la commission vie associative d'attribution des subventions 2021 aux associations. Il précise que sur 25 000.00€ de budget, il a été attribué 22 000.00€ aux associations. La commission garde une marge de manœuvre de 3 000.00€ réservée aux subventions exceptionnelles. Il rappelle les critères qui ont servi à l'attribution des subventions :

- la participation à la vie de la commune
- le nombre d'adhérents
- l'état des finances des associations. Certaines ont tendance à thésauriser sur des livrets A une partie des subventions et recettes des activités.

Il rappelle que, malgré quelques retards, toutes les associations ont fourni les informations demandées par la commission.

Ce qui a permis à la commission de proposer les montants suivants pour 2021 :

|   |                  |
|---|------------------|
| ACPG (anciens combattants)                | 200.00           |
| ASEV SIT                                  | 2 400.00         |
| Gym club                                  | 150.00           |
| Basket                                    | 4 000 .00        |
| Amicale laïque                            | 4 100.00         |
| AIDER (SIAD Lezoux)                       | 500.00           |
| Amitié et joie de vivre                   | 250.00           |
| Donneur de sang                           | 400.00           |
| Foot                                      | 4 000.00         |
| Pétanque                                  | 200.00           |
| Amicale des sapeurs-pompiers de Vertaizon | 500.00           |
| Société de chasse                         | 200.00           |
| Société de musique                        | 3 700.00         |
| ACVE (collectionneurs)                    | 400.00           |
| Amis du Jauron                            | 300.00           |
| Amicale Louis Aragon                      | 500.00           |
| Esprit créatif                            | 200.00           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>22 000.00</b> |

**Amalia QUINTON** : Pourquoi la commission a diminué de 50 % la subvention à l'association « Amitié et Joie de vivre » et la suppression de la subvention à l'association « Les arts vivants » ?

**Cyril GONZALEZ** : Au vu des documents fournis à la commission, l'association « Amitié et Joie de vivre » réalise des excédents et possède des réserves sur un livret A et elle participe très peu à la vie de la commune.

**Sébastien DELGADO** : Il a fallu faire des arbitrages. Mais il est possible pour une association qui organise une action particulière de demander une aide exceptionnelle.

**Séverine DAMERON** : Il serait intéressant de pouvoir fournir ces explications aux différentes associations sur l'attribution de leur subvention ainsi que la possibilité d'une aide exceptionnelle.

**Cyril GONZALEZ** : A l'occasion de l'élaboration des plannings d'occupation des salles, les associations qui le souhaitent pourront être informées.

**Cyril GONZALEZ** : Même si son statut est associatif, « Les arts vivants » fonctionne comme une entreprise. Au vu des documents fournis, certifiés par leur expert-comptable affiche des produits pour 2020 à hauteur de 286 000.00€

**Vote : - abstention 1 voix (Amalia QUINTON)**  
**- pour 22 voix**

## **THEME n°6 : FINANCES :**

### **A. Vente du tracteur et du gyrobroyeur :**

Les membres du conseil municipal sont appelés à valider une nouvelle délibération au sujet du montant de la vente du tracteur et du gyrobroyeur.

#### **Le contexte :**

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Lors du conseil municipal du 24 février les conseillers avaient fixé la fourchette de vente du tracteur et du gyrobroyeur entre 8 000.00€ et 10 000.00€ TTC. Nous n'avons eu aucune proposition. Nous avons un acquéreur potentiel à 5 000.00€ TTC. La fourchette initiale n'est pas atteinte, il faut se prononcer à nouveau.

**Amalia QUINTON** : Avez-vous contacter les enchères pour en évaluer la valeur ?

**Robert BODEVIN** : Non mais les contacts que nous avons eu avec d'éventuels acquéreurs proposaient pour l'ensemble autour des 2 000.00€ TTC.

**Sébastien DELGADO** : Un acquéreur à 5 000.00€ alors que les autres en proposaient 2 000.00€, c'est un client intéressant pour la commune. On peut dire qu'il s'agit d'un achat coup de cœur !

**Mario VALENTE** : On peut connaître le nom de l'acquéreur ?

**Laurent BIZOT** : la commune réalisera un titre à l'adresse de l'acquéreur qui s'acquittera du coût de l'achat auprès de la Trésorerie.

**Robert BODEVIN** : Je ne retiens pas les noms. C'est le responsable des services techniques qui a négocié. C'est un particulier. Je peux vous transmettre ses coordonnées si vous le souhaitez.

**Vote - abstention : 4 voix (Amalia QUINTON, Séverine DAMERON, Denis GRUDET, Mario VALENTE)**  
**- pour 19 voix**

## **QUESTIONS DIVERSES :**



**Nathalie DOS SANTOS** : Où en est le projet de « boîte à livre idéale » proposé par la COMCOM ? Est-ce que la démarche a été engagée ?

La mairie doit fournir la boîte, les bénévoles et les habitants peuvent la décorer avec la participation d'Elza LACOTTE. Vous avez dû recevoir le mail.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Non je n'ai pas reçu de mail, je ne suis pas en charge de la culture au niveau de la COMCOM. La démarche a été initiée avec le bibliothécaire. Elle a été interrompue pour raison de pandémie. Elle devrait reprendre si les conditions le permettent. J'attire votre attention sur le fait que vous êtes membre de la commission « culture » de Billom Communauté et que les informations doivent venir de vous et non l'inverse.

**Nathalie DOS SANTOS** : « Rencontres de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez » Trois sessions en visio-conférence ont été ouvertes sur la thématique de la transition : est-ce que l'adjoint à l'environnement s'est inscrit à l'une d'elle ?

**Arnaud SERRANO** : Notre commune ne fait pas partie du parc Livradois-Forez. Il s'arrête à Billom. Je ne participe pas à la COMCOM mais j'ai reçu les infos et je suis inscrit à une session en visio-conférence.

**Amalia QUINTON** : Tout le monde peut s'inscrire ?

**Nathalie DOS SANTOS** : Oui, ces sessions s'adressent à tous les élus.

**Sébastien DELGADO** : Où en êtes-vous sur la sécurisation du site et des travaux afin d'ouvrir le parc Delair aux habitants de notre commune ? Dès qu'il fait beau des enfants et des jeunes passent par dessus les barrières et utilisent les équipements alors que le parc n'est pas ouvert au public.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Début de semaine prochaine nous avons une réunion avec l'architecte, l'entreprise concernée et un bureau d'étude afin de trouver une solution pour sécuriser les lieux.

**Sébastien DELGADO** : J'ai aperçu des agents communaux restaurer le muret extérieur du parc. La restauration concerne l'ensemble du muret ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Oui. Nous sommes toujours en litige avec le voisin, il ne répond pas à mes courriers. Il y a encore une autre partie de son mur qui s'effondre. Nous avons trois problèmes à régler avant ouverture : Les fissures du mur en béton, le mur du voisin qui s'effondre et la sécurisation des gabions.

**Boris COISSARD** : Pouvons-nous connaître pour quelle raison, le courrier envoyé à Monsieur le Maire relatif au report du conseil municipal du 25 mars 2021 n'a pas été retranscrit au compte rendu ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : lit le mail envoyé à Sébastien DELGADO :

« Il n'y aura pas de report du conseil municipal.

Rapprochez-vous de Mario VALENTE pour la description des faits, tels qu'ils se sont passés et non comme quelqu'un aurait voulu que ça se soit passé.

Dans votre message vous citez implicitement l'identité de la personne ayant eu la COVID19.

Cette information est strictement privée et confidentielle.

Si vous voulez que votre texte soit inclus dans le compte rendu du CM, il faut changer cette phrase, c'est la condition sine qua non. »

Vous n'avez pas modifié la phrase, il n'y a pas eu d'insertion dans le compte rendu.

**Denis GRUDET** : Lors du conseil de février, vous nous aviez annoncé que le City Park devait voir le jour fin avril. A ce jour, nous ne voyons rien bougé. Pouvez-vous nous informer de la situation de ce dossier ?

**Cyril GONZALEZ** : Je n'ai jamais dit que les travaux du City Park devaient se terminer fin avril. Si l'on reprend le compte rendu du conseil municipal du 24 février, j'ai simplement dit que les travaux devraient débuter avant l'été. Maintenant, je peux être plus précis, le nettoyage du sol

accueillant le City Park a débuté hier et se termine aujourd'hui. La pose du terrain multisports débutera le lundi 10 mai.

**Boris COISSARD** : Il n'y aura donc plus de terrain de tennis ?

**Cyril GONZALEZ** : Non, ils ne sont plus praticables.

**Boris COISSARD** : Vous n'avez pas en projet d'en remettre un en état ?

**Cyril GONZALEZ** : Non, au vu du conflit qu'il y a eu avec les voisins, il n'est pas envisageable de remettre en état le terrain de tennis restant.

**Marie-Josèphe CHARRIER** : Il y a belle lurette que plus personne ne joue au tennis.

**Sébastien DELGADO** : Vu l'état du terrain, il est normal que personne ne joue. Mais quand on suit les échanges sur les réseaux sociaux, il y a des candidats qui pratiqueraient bien le tennis sur la commune.

**Cyril GONZALEZ** : Avec les voisins, c'est impossible cela se terminerait au tribunal.

**Sébastien DELGADO** : Pourtant, il y a de la demande, et aujourd'hui les gens vont jouer à Chauriat.

**Cyril GONZALEZ** : On ne va pas investir 150 000.00€ pour trois personnes désireuses de jouer au tennis.

**Sébastien DELGADO** : Il y a deux manières de gérer une commune. La première est de gérer les affaires courantes sans trop investir. La seconde, est de partir à la pêche aux subventions pour équiper la commune. Et vous n'êtes pas capable de faire des projets et d'aller chercher les subventions.

**Cyril GONZALEZ** : Tu crois que l'on n'a pas fait des demandes de subventions, le City Park est subventionné à plus de 70 %. Et puis on ne va pas rattraper vingt années de retard en trois ans.

**Amélie FOUET** : Ce débat est complètement stérile et non constructif.

**Cyril GONZALEZ** : C'est aussi constructif que d'avoir voulu reporter le conseil municipal du 25 mars à cause du COVID alors que cela fait plus d'une heure que Boris ne porte pas son masque.

**Maria PEIXOTO** : Il est dommage que les infrastructures aient été abandonnées suite à la disparition du Club de Tennis. Il y a bien eu quelques joueurs par la suite mais les équipements se sont rapidement dégradés.

**Amalia QUINTON** : Où en sommes-nous sur les titres de paiement à réaliser à l'encontre des deux propriétaires place des marronniers afin de récupérer les frais avancés par la commune (dossier PERIL) ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : La réponse est au compte-rendu du conseil municipal du 24 février. Une personne a payé, l'autre ne l'a pas encore fait. Nous avons procédé à une relance, puis si elle est sans réponse, il y aura une mise en demeure et ensuite une saisie sur salaire.

**Amalia QUINTON** : Quand la commune reçoit une recette, elle doit être portée au conseil municipal pour validation et inscrite sur une ligne budgétaire. C'est pour cela que je me suis permise de poser à nouveau la question. A ce jour, nous n'avons pas validé cette recette en conseil municipal.

**Laurent BIZOT** : Il a bien été voté une dépense en conseil municipal afin d'avancer le financement de la mise en sécurité. La commune a émis deux titres pour remboursement qui ne nécessitent pas de validation en conseil municipal seulement une régularisation comptable.

**Séverine DAMERON** : Peut-on avoir des précisions sur la fermeture de la 6ème classe de notre école maternelle ? Cette fermeture est-elle malheureusement confirmée ?

**Amélie FOUET** : Pour l'instant, il y a 123 élèves inscrits en maternelle pour la prochaine rentrée. Donc, la fermeture de la 6ème classe est confirmée. Il faudrait 25 élèves qui s'inscrivent en plus d'ici la fin juin pour espérer la maintenir. Même s'il y a toujours quelques inscriptions de plus à la rentrée, elles n'atteindront pas ce chiffre.

**Séverine DAMERON** : Comment expliquer la différence entre ce que les parents d'élèves avaient recensé et les chiffres actuels ?

**Amélie FOUET** : Je ne vois pas d'explication pour l'instant. Il y a bien quelques enfants qui vont quitter l'école, et d'autres, venant d'autres communes, qui sont inscrits.

**Séverine DAMERON** : Quelle est la raison de ces départs ?

**Amélie FOUET** : La proximité de la nourrice.

**Amalia QUINTON** : Monsieur GIRAUDON a construit un appentis pour sur son terrain le long de la voie de chemin de fer. Au PLUH, cette construction ainsi que l'abattage des arbres n'étaient pas autorisés. Pouvez-vous nous dire comment cette transformation a pu avoir lieu ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : C'est la SNCF qui a abattu les arbres en bordure de la voie ferrée. J'ai organisé une réunion en collaboration avec Billom Communauté avec Mr PARRAIN, Mr BLASQUIER et Mr GUILLAUME et Mr PYRERE. La décision suite à cette rencontre est la suivante :

Afin de permettre une installation temporaire et périodique d'une construction saisonnière, le permis de construire dit précaire doit préciser la période où la construction est érigée et hors cette période elle doit être démontée. Le permis de construction précaire peut être reconduit sur plusieurs années afin de permettre la régularisation de la situation.

**Amalia QUINTON** : Nous venons de modifier le PLU-H sur trois points, nous aurions pu inscrire cette modification afin de pérenniser l'activité de vente en circuit court.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : C'est la solution qui a été retenue par les techniciens pour répondre sans délai à la demande du Cercle des producteurs.

**Sébastien DELGADO** : L'aménagement autour des arbres n'a toujours pas vu le jour. Pouvons-nous connaître les raisons ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : J'ai relancé plusieurs fois le Département, il met du temps à réagir. J'ai bloqué le paiement de la facture parce que les travaux ne sont pas terminés, il manque une barrière.

**Amalia QUINTON** : C'est le Département qui intervient ?

Robert BODEVIN : C'est une entreprise qui travaille pour le Département.

**Sébastien DELGADO** : Avez-vous déposé un dossier de subvention sur l'action « des petites villes de demain »? Si tel est le cas, pouvons-nous connaître quels sont les projets portés ?

**Jean-Jacques CAVALIERE** : La question a déjà été posée par Denis GRUDET. Je te renvoie à la réponse formulée au compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021.

**Sébastien DELGADO** : C'est dommage parce que ces aides auraient pu faire avancer des projets.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Nous avons des projets en cours qui seront très coûteux. . Sur notre communauté de communes, seule Billom a été retenue.

**Amalia QUINTON** : Je voudrais féliciter Arnaud SERRANO et son équipe pour l'aménagement réussi du jardin du souvenir au cimetière. Par contre, j'aimerais savoir si dans ce même élan, il va y avoir la poursuite des travaux de remise en valeur du lavoir situé à Heyrand.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Le projet n'est pas abandonné. Il va être repris dès que le personnel technique sera disponible.

**Mario VALENTE** : Une fois n'est pas coutume, en lieu et place des traditionnelles questions diverses, je formulerai un constat suivi d'une proposition.

Le budget 2021 a été voté en l'absence des conseillers municipaux de l'opposition et indépendants. Il présente la caractéristique de ne tirer aucun enseignement de la terrible période que nous traversons. Le volet fonctionnement de ce budget n'est que reconduction des budgets précédents avec quelques ajustements à la marge. Le volet investissement n'affiche aucun fil conducteur dans sa programmation, de type PPI, et est en attente des résultats d'une étude pour entamer la mise en conformité les réseaux d'assainissements et des eaux pluviales de la commune. Je pourrais me contenter de ce constat pour apprécier l'action de l'actuelle équipe dirigeante, ce qui me paraît peu constructif et va à l'encontre de l'intérêt de la commune. Mon souhait est de

participer à son évolution et mettre en perspective ce qui me semble être les priorités. Elles sont les suivantes :

L'enfance et la jeunesse : ils doivent retrouver la sécurité et la sérénité dans leur environnement habituel.

La transition écologique en investissant dans la transition énergétique

Les mobilités, notamment douces, et leurs conséquences.

Ma première proposition concerne l'enfance parce qu'il y a urgence. La prochaine rentrée scolaire doit être minutieusement préparée en intégrant ce que nous subissons.

Ma proposition combine 4 axes :

Le premier : équiper les lieux à risque des écoles de purificateurs d'air (des communes du département ont déjà programmé ces équipements)

Le deuxième : revoir les rythmes scolaires quotidiens et hebdomadaires et l'intervention du centre de loisirs sans attendre la fin des financements de l'État. Ouvrir une matinée de plus et multiplier les intervenants occasionnels en fin de journée n'a plus de sens après la crise sanitaire et augmente les situations à risque.

Le troisième : réorganiser les postes de travail des agents communaux intervenant aux écoles.

Le quatrième : mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du projet composé d'élus, des représentants des enseignants et de l'inspection académique, du centre de loisirs, des employés communaux, des parents.

Enfin, pour être vraiment enraciné dans la réalité, le budget 2021 peut consacrer sans remettre en cause les autres dépenses prévues pour l'année en cours, la somme de 100 000€ répartie par moitié en fonctionnement et en investissement, et la possibilité de le déléster de 1 à 2 % des recettes. Les marges de manœuvre financières existent, il suffit maintenant d'un peu de volonté politique.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : J'entends les critiques sur le budget. Je te rappelle que Boris COISSARD et toi même avez participé à deux réunions pour l'élaboration du budget. A ce moment-là, il fallait aborder ces propositions surtout si elles te paraissaient si urgentes.

**Mario VALENTE** : En effet, j'ai participé à deux réunions de la commission finance en vue de l'élaboration du budget. Ma participation a consisté à mettre un peu d'ordre et de cohérence dans l'élaboration de ce budget. La commission était partie pour élaborer deux budgets (fonctionnement et investissement) sans qu'il y ait un lien entre ces deux volets. Un volet fonctionnement générant un excédent qui est automatiquement réintégré et un volet investissement, à terme, sans être alimenté autrement que par un prêt, allait s'épuiser. Alors que tu as annoncé, tout à l'heure, que des projets en cours seront très coûteux. En repérant et en alimentant la passerelle entre ces deux volets, j'ai participé à la mise en route d'un cercle vertueux. Dans la synthèse que je t'ai transmise, j'ai pris soin de préciser que je ne préconisais aucune orientation parce que j'estime que c'est un acte politique et non technique.

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Concernant ta proposition ;

- j'ai pris des informations auprès d'élus sur les purificateurs d'air. Tous s'interrogent sur leur efficacité.

- La majorité des enseignants et des parents d'élèves sont pour le maintien des quatre jours et demi. C'est le résultat des derniers conseils d'école.

- L'organisation actuelle du travail des employés communaux satisfait totalement les enseignants et les employés.

**Amélie FOUET** : Qu'entends-tu par la réorganisation du travail des employés communaux ?

**Mario VALENTE** : Nous en avons déjà parlé l'an dernier. Un service restauration surdimensionné alors que la priorité est la sécurité des enfants à l'école afin de prévenir tout traumatisme lié à l'exclusion pour cause de contamination par exemple.

**Amélie FOUET** : J'ai pris contact avec la mairie de Maringues qui a investi dans les purificateurs d'air et se pose encore la question de leur efficacité

**Mario VALENTE** : On ne peut pas agir que sur un seul axe. Il faut combiner plusieurs actions de nature différente ; repenser les rythmes, envisager des dédoublements, équiper les locaux etc...

**Jean-Jacques CAVALIERE** : Un groupe de travail sera créé afin d'évaluer pour la rentrée 2022-2023 le rythme scolaire semaine de 4 jours ou de 4.5 jours et les conséquences.

*Clôture de la séance à 22h05*